

---

# Principales conclusions de l'étude sur l'impact de la réforme de la PAC sur l'agriculture du Nord Pas de Calais

---

L'étude menée sur l'impact de la réforme de la PAC sur l'agriculture du Nord Pas de Calais est un **travail prospectif à 10 ans** (horizon 2015) qui, pendant plus d'une année (mars 2004-juin 2005), a mobilisé largement le milieu agricole et le monde rural, dans le cadre de groupes de travail thématiques et territoriaux.

Le travail a été co-piloté, au sein du Conseil Régional Nord Pas de Calais, par la Direction de la Prospective, du Plan et de l'Evaluation (financeur) et la Direction de l'Action Economique. Ont également été associés la Chambre Régionale d'Agriculture et les services de l'Etat.

**Il s'agissait bien d'un travail d'analyse prospective et, en aucune façon, de présenter les souhaits de ces différentes institutions pour l'avenir de l'agriculture régionale.**

La première partie de l'étude a été consacrée aux conséquences de la réforme sur l'économie agricole régionale. La seconde concerne les impacts environnementaux et territoriaux, tandis que la troisième a précisé des pistes d'interventions possibles.

Quelques éléments peuvent en être rappelés :

1- Aujourd'hui, l'agriculture régionale représente **16 500 exploitations** agricoles (dont 12 300 dites professionnelles, c'est à dire mobilisant au moins un ¾ temps) et une **population agricole active de 25 300 personnes**. La surface agricole (SAU) moyenne d'une exploitation professionnelle est de **65 ha** (données 2003).

Selon les tendances mises à jour dans l'étude, et si rien n'est modifié, le nombre d'exploitations professionnelles en 2015 pourrait être de **7 300 (- 41 %)** et la SAU moyenne s'élèverait à **109 ha (+ 67 %)**. Ces évolutions sont comparables avec les études menées au plan national.

2- Cependant, la dernière réforme de la PAC ne représente pas une rupture, mais un **prolongement des tendances engagées depuis les années 80-90**.

Elle aura pour effet d'accélérer les tendances lourdes des mutations agricoles, par la mise en place du découplage des aides de la production et du Droit à Paiement Unique (DPU), qui déconnectent le montant de l'aide publique de l'acte de production :

- une diminution des revenus liés à la vente des produits,
- l'apparition de nouveaux débouchés, notamment non alimentaires (écomatériaux, cosmétique, ...)
- le développement de nouvelles activités (diversification, accueil, services),
- l'élargissement des interlocuteurs dans les territoires,
- l'augmentation de la pression réglementaire, en particulier dans le domaine environnemental.

3- L'adaptation à ces mutations ne passe plus par la promotion d'un modèle unique d'agriculture.

Plusieurs modèles d'exploitations sont envisageables en théorie, et se combinent en pratique :

- des exploitations productives approvisionnant des industries alimentaires performantes,
- des exploitations proposant des produits typés vendus à travers des circuits courts,

- des exploitations offrant des services et des aménités,
- des exploitations à vocation patrimoniale.

Ainsi, de par ses spécificités historiques et géographiques, l'agriculture du Nord-Pas de Calais, mais également **chacune de ses exploitations**, se caractérisent par **leur caractère multifonctionnel**.

- 4- **Le territoire** devient un des moteurs essentiels du développement. Si, d'un côté, on s'achemine vers un renforcement de la spécialisation des bassins de production, on verra également se développer des **projets ascendants**, issus des territoires, associant socioprofessionnels et intercommunalités (exemple du projet "*Campagnes lilloises*" ou de celui du Pays des 7 vallées).

Les Parcs Naturels Régionaux pourraient, tout particulièrement, être des lieux d'expérimentation à partir desquels seraient diffusées les pratiques exemplaires.

L'environnement s'impose à l'ensemble des agriculteurs par la mise en œuvre de l'écoconditionnalité, une des modifications majeures qu'apporte la réforme de la PAC 2003.

Dans ce domaine, il reste cependant à progresser sur la définition d'objectifs communs en matière environnementale, le principal défi à relever étant celui de l'eau. La profonde modification de pratiques que ces évolutions vont impliquer demandera un accompagnement important des agriculteurs. A terme (2015), l'objectif serait que l'environnement devienne une donnée prise en compte spontanément dans les pratiques des agriculteurs.

Finalement, afin de favoriser l'adaptation de l'agriculture du Nord-Pas de Calais, les stratégies politiques et professionnelles pourraient s'appuyer sur 4 domaines d'intervention :

- **une modernisation de l'exploitation agricole,**
- **le développement de la diversification des produits et des services proposés par les exploitations et donc de la multifonctionnalité agricole,**
- **une plus grande prise en compte de l'environnement,**
- **une gestion partagée du foncier.**

Il y a donc matière à porter un message positif fort aux agriculteurs du Nord-Pas de Calais, de manière à leur redonner des **perspectives**. L'agriculture régionale dispose de nombreux atouts et a la capacité, plus que d'autres, de se saisir des opportunités issues de la réforme.

Juin 2005